

# Cours de radioprotection

## Conditions générales

<b>Dates des cours</b>	Les dates des cours sont indiquées dans le calendrier annuel.		
<b>Durée des cours</b>	La durée des cours est spécifique à chaque cours et figure dans le descriptif des cours.		
<b>Lieu des cours</b>	Institut de radiophysique Rue du Grand-Pré 1, 1007 Lausanne <i>(sauf indication contraire dans le descriptif du cours)</i>		
<b>Programmes</b>	Les programmes détaillés des cours, sont accessibles sur notre site internet : <a href="http://www.chuv.ch/ira">www.chuv.ch/ira</a> ou peuvent être demandés par téléphone au 021 31 48 068 e-mail : <a href="mailto:ira.info@chuv.ch">ira.info@chuv.ch</a>		
<b>Inscription</b>	Par écrit à l'aide du bulletin d'inscription.		
<b>Délai d'inscription</b>	6 semaines avant le début du cours. Le cours est confirmé par écrit 4 semaines avant le début du cours.		
<b>Réserve</b>	Les inscriptions sont prises en compte dans l'ordre de réception. En cas de nombre d'inscriptions insuffisant, l'institut se réserve le droit d'annuler le cours concerné.		
<b>Finance de cours</b>	Prix par jour pour les cours de :	Inscription avant le délai	Inscription après le délai
	1 et 2 jours	Fr. 350.--	Fr. 450.--
	3 à 5 jours	Fr. 325.--	Fr. 475.--
	6 jours ou plus	Fr. 300.--	Fr. 500.--
	<i>(sauf indication contraire dans le descriptif du cours)</i>		
<b>Rabais</b>	Les rabais suivants sont accordés : - participants du CHUV et des HUG : 40% - élèves des écoles paramédicales, étudiants et apprentis : 20% <i>(sauf indication contraire dans le descriptif du cours)</i> Aucun rabais n'est accordé sur les cours organisés par la fondation PRORAME		
<b>Repas</b>	Les repas peuvent être pris dans l'environnement direct de l'institut. Sauf indication contraire dans le descriptif du cours, les frais de repas ne sont pas compris dans la finance d'inscription.		
<b>Conditions préalables</b>	Pour certains cours, des conditions préalables doivent être remplies. Elles sont indiquées dans le descriptif des cours.		
<b>Assurance</b>	Les accidents pouvant survenir pendant un cours organisé par l'institut sont pris en charge par l'assurance LAA de l'employeur des participants, ou leur assureur individuel s'ils ne sont pas salariés.		